



Prime exceptionnelle mensuelle individuelle

Par Vicjuem

Bonjour à tous,

J'ai négocié avec mon employeur pour une augmentation de salaire, celui-ci l'a accepté. Lors du premier versement de cette « augmentation » je constate qu'elle a été versée sous forme de prime exceptionnelle. Je me suis donc entretenu avec la direction qui m'informe que si je ne mets pas assez d'entrain dans la réalisation de mes missions et pas assez de sourire cette prime pourra m'être retirée à tout moment.

Savez-vous m'indiquer à partir de combien de versements de cette prime exceptionnelle mensuelle cette dernière deviendra un acquis ?

Sachant qu'elle est bien entendue individuelle et que rien n'a été reporté dans mon contrat de travail.

Merci beaucoup

Par Isadore

Bonjour,

En l'absence d'écrit, si cette prime est présentée comme destinée à récompenser votre investissement elle ne sera jamais acquise. Votre employeur pourra la retirer dès qu'il estimera que votre investissement ne sera plus suffisant du moment que cela reposera sur des faits précis et ne sera pas une sanction disciplinaire.

Par Vicjuem

Bonjour,

Merci beaucoup pour votre réponse et réactivité.

Quel recours ai-je si j'ai par écrit la preuve que ce mois-ci une partie de la prime m'a été enlevée pour sanction ?

Par Isadore

Ben vous pouvez réclamer qu'on vous verse le complément manquant sur la base de cet article :

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006901446]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006901446[/url]

Théoriquement en cas de refus il est possible d'assigner votre employeur aux prudhommes, mais cela risque de tendre sérieusement vos relations.

Attention : ce qui est interdit est de sanctionner le salarié pécuniairement, donc de retenir une partie de son salaire au lieu de recourir à une sanction disciplinaire légale.

Mais si une prime est attribuée au salarié pour récompenser la qualité de son travail, son investissement... il est possible de la lui retirer si le travail ou le comportement du salarié ne donne plus satisfaction.